

CONDITIONS D'ACHATS DE LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACHATS (CPA)

établies en application du Code de la commande publique (CCP)

1. Intitulé du marché :	SGCD67-SAIA-26-007 Marché d'étude de faisabilité au remplacement d'une chaudière au fioul à la sous-préfecture de Saverne.
2. Identification de l'acheteur :	Préfecture du Bas-Rhin 5 place de la République 67 000 Strasbourg
3. Identification du candidat :	Dénomination sociale : Adresse : SIRET : Courrier : Tél :
4. Descriptif du besoin : Si un autre document est rédigé, préciser (CCTP, descriptif technique) et à annexer au CPA.	La présente consultation porte sur une étude de faisabilité visant à identifier des scénarios de remplacement d'une chaudière au fioul par une solution de production de chaleur moins émissives en gaz à effet de serre. Les principales prestations attendues du futur titulaire sont les suivantes : - recueillir l'ensemble des informations pertinentes pour établir la situation existante et le potentiel d'actions en regard des enjeux et contraintes relatifs au remplacement des chaudières fioul par des systèmes de chauffage moins émissifs en GES. - recenser les différentes énergies envisageables pour la production de chaleur sur le site, et d'en évaluer le potentiel au regard de la situation locale. - diagnostiquer la chaufferie pour une éventuelle mise aux normes des locaux comprenant préconisation des travaux. - Étude filière d'énergie. - Estimation financière des différentes solutions avec prise en compte des CEE.
5. Type de contrat :	☒ Marché ordinaire (à prix forfaitaires) <i>Le candidat indique dans une DPGF son prix.</i> ☐ Marché à tranches ☐ Autres
6. Prix :	☒ Prix fermes ☐ Prix fermes et actualisables ☐ Prix révisibles : ☐ Prix révisibles par application d'une formule paramétrique ☐ Prix révisibles par référence au barème du titulaire Indice de révision :
7. Durée du contrat :	Pour une période de 3 mois allant de sa notification jusqu'au terme de l'exécution des prestations du marché (durée totale y compris garantie). <u>Délai d'exécution maximum :</u> 3 mois à compter de la date de notification du marché.
8. Conditions d'exécution particulières :	Contraintes d'accès au site : Les membres de l'équipe projet du titulaire ne pourront pas accéder au site avant 8h30. Avant chaque intervention sur site, le titulaire doit respecter un délai de prévenance de 48h auprès de la personne dont les coordonnées seront communiquées après la notification du contrat. De plus, le titulaire s'engage à communiquer l'identité de toute personne intervenant sur le site, pour des raisons de sécurité liée à la sensibilité du site. L'acheteur se réserve le droit à tout moment, et sans avoir à en justifier, de demander le remplacement de tout membre du personnel du titulaire ou même de lui refuser l'accès des lieux en toute ou partie.

	Plan de prévention : Pour toute opération nécessitant la réalisation d'un plan de prévention, le titulaire doit participer à la visite d'inspection commune préalable à toute intervention. Seul un plan de prévention signé avant le démarrage des prestations par les deux parties est valide.
--	---

9. Vérifications/admission/réception :	Se référer aux CGA-PI
--	-----------------------

10. Pénalités	Se référer aux CGA-PI
---------------	-----------------------

11. Dérogations au CGA :	N/A.
--------------------------	------